

MESSAGE
Séance du Conseil général du 27 novembre 2019

Objet :
Statuts de l'EMS de la Sionge
Demande d'approbation



Descriptif de la demande :

Lors des départs simultanés des directeurs du Foyer St-Vincent de Vuadens et du Foyer St-Joseph de Sâles, M. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, et également président du Réseau Santé et Social de la Gruyère, a demandé aux deux entités d'entamer des discussions afin de fusionner les deux établissements. La date butoir a été fixée au 1^{er} janvier 2020.

C'est ainsi qu'un directeur, M. Philippe Zurlinden, a été engagé pour diriger conjointement les deux sites. Et à futur le site de la Sionge.

Si le directeur a travaillé d'entrée pour les deux foyers, l'infirmière-cheffe a, depuis plusieurs semaines, a partagé son temps de travail pour les deux établissements.

Un groupe de travail, réunissant trois représentants du Foyer St-Joseph et trois représentants du Foyer St-Vincent, a été constitué afin de définir les modalités de cette nouvelle entité.

Le directeur s'est plus particulièrement occupé des relations avec le personnel et l'a informé régulièrement sur l'avancée de la situation.

Une association de communes a été créée afin de gérer, à futur, les destinées de l'EMS de la Sionge. Des délégués de chaque commune seront désignés par leurs conseils communaux respectifs (1 délégué par tranche de 500 habitants).

Aujourd'hui, un comité de direction de six personnes a été nommé par les conseils communaux de la Sionge. Il se compose de trois représentants de la commune de Sâles et de Vulruz, et de trois représentants de la commune de Vuadens.

Le Réseau Santé et Social de la Gruyère avait demandé aux trois communes de présenter leurs intérêts et leurs possibilités d'accueillir, sur leur territoire, le futur bâtiment de l'EMS de la Sionge. Son choix s'est porté sur les terrains de Vuadens.

Les statuts que nous vous demandons d'accepter ce soir ont été contrôlés et affinés par M. Roland Schmid, conseiller juridique au Service des communes du canton de Fribourg, et examiné par le service juridique de la Direction de la santé et des affaires sociales, sous l'angle de la législation socio-sanitaire, avec préavis positif.

Le budget 2020 EMS de la Sionge (fonctionnement et investissements) sera validé par l'assemblée des délégués de l'association intercommunale, selon les articles 11 et 12 des statuts, une fois constituée.

Mme Marie-Claude Descloux
Présidente du Conseil de direction
du Foyer St-Joseph de Sâles

M. Daniel Tercier
Président de la commission administrative
du Foyer St-Vincent de Vuadens

Le Conseil communal sollicite l'approbation du Conseil général concernant les statuts de l'EMS de la Sionge.